

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le 22 février 2017 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Demande de fonds de concours à la CCB
- Demandes de subventions pour la restauration de la chapelle PRAT à La Vachette
- Demandes de subventions pour la restauration d'œuvres d'art
- Demande de subvention pour la réalisation d'une étude technique dans le cadre des travaux de sécurisation du torrent de la Ruine
- Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de définition pour l'aménagement du centre ELAN
- Arrêt du Plan Local d'Urbanisme
- Modification des horaires d'entrées et de sorties des écoles élémentaires et maternelles pour la rentrée 2017
- Acquisition de la parcelle B 1161
- Convention avec le CAUE pour la requalification des entrées de villages

Val-des-Prés, le 16 février 2017
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET
M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Briançonnais

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de solliciter auprès de la communauté de communes du Briançonnais l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt communautaire de 1.570 €
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement de l'installation d'un terrain de sports à destination notamment des enfants et des adolescents dans le but de favoriser la cohésion sociale,
- arrête le plan de financement suivant :

➤ coût H.T de l'opération :	42.900,00 €
➤ subvention Conseil Régional :	15.000,00 €
➤ subvention Conseil Départemental :	6.435,00 €
➤ réserve parlementaire de M. le député :	3.339,00 €
➤ fonds de concours de la CCB :	1.570,00 €
➤ autofinancement de la commune :	16.556,00 €
- autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours,
- indique qu'il sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la communauté de communes du Briançonnais et de son montant.

Demandes de subventions pour la restauration de la chapelle PRAT à La Vachette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration de la chapelle PRAT à La Vachette pour un montant de 21.615,00 € HT,
- sollicite une subvention la plus élevée possible du Conseil Régional,
- sollicite le soutien de la Fondation du Crédit Agricole,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 21.615,00 €
 - subvention du Conseil Régional 50% : 10.807,50 €
 - participation de la Fondation du Crédit Agricole : 6.484,50 €
 - autofinancement de la commune 20% : 4.323,00 €

Demandes de subventions pour la restauration d'œuvres d'art

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la restauration du tableau intitulé La Vierge à l'enfant dans l'église Saint Claude et de l'estampe intitulée Flagellation dans l'église de l'Annonciation, pour un montant de 3.051 € HT
- retient le devis de Mme Séverine PADIOLLEAU pour un montant de 2.280€ HT pour le tableau La Vierge à l'enfant, et le devis de Mme Claire LETANG pour un montant de 1.091,00 € HT pour l'estampe Flagellation
- sollicite de la DRAC et du Conseil Départemental les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 3.051,00 €
 - subvention de la DRAC 40% : 1.220,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 1.220,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 611,00 €
- sollicite l'autorisation de commander les travaux avant de recevoir les arrêtés d'attribution des aides, sans perdre le bénéfice de celles-ci.

Demande de subvention pour la réalisation d'une étude technique dans le cadre des travaux de sécurisation du torrent de la Ruine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour réaliser une étude technique avec franchissement par un pont du torrent de la Ruine, d'un montant de 4.500 € HT dans le cadre des travaux de sécurisation du torrent de la Ruine,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 4.500,00 €
 - subvention du Conseil Régional 50% : 2.250,00 €
 - autofinancement de la commune 50% : 2.250,00 €

Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de définition pour l'aménagement du centre ELAN

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional une aide la plus élevée possible pour la réalisation des phases B et C de l'étude de définition pour l'aménagement du centre ELAN,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. de l'étude : 8.600,00 €
 - subvention de la Région 50% : 4.300,00 €
 - autofinancement de la commune 50% : 4.300,00 €

Arrêt du projet de Plan Local d'urbanisme

Vu la délibération en date du 25 septembre 2014 relative à la prescription de révision du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu la délibération en date du 30 septembre 2015 relative à la révision générale du Plan d'Occupation des Sols et à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui précise certains objectifs poursuivis ;

Vu la délibération expresse du 9 mars 2016 relative au passage sous nouveau code de l'urbanisme en application de l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;
Considérant qu'un débat a eu lieu le 4 mai 2016 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;
Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;
Vu la phase de concertation menée en Mairie du 26 septembre 2014 au 22 février 2017 ;
Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés, aux associations de protection de l'environnement et d'usagers qui en ont fait la demande ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (7 voix pour : MM. ASCHETTINO Thomas, BOUCHIE Thierry, PANCALDI René, PRAT Emmanuel, REYMOND Jean-Michel, VACHET Bernard pour lui-même et pour M. DOLCI Aldo ; 2 voix contre : MM. AIMARD Thierry, ROMAN Emile, 4 abstentions : MM. CLERC André pour lui-même et pour M. GONON Gilbert, ROMAN Franck, Mme VACHET Anaïs)

- tire le bilan suivant de la concertation : Les modalités de la concertation définies par la délibération de prescription de la révision générale du POS ont été mises en œuvre au cours de la démarche conformément aux principes de la délibération du 25 septembre 2014. Les différentes remarques et questions soulevées ont été posées lors des différentes commissions de travail.
Cette concertation a permis aux habitants d'interpeller les élus et le bureau d'études sur le projet et ainsi de mieux se l'approprier. Il en ressort un bilan de la concertation positif.
Le bilan de la concertation est annexé à la présente délibération.
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Val-des-Prés tel qu'il est annexé à la présente.
- précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
 - au centre régional de la propriété forestière ;
 - à l'institut national des appellations d'origine ;
 - aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Modification des horaires d'entrées et de sorties des écoles élémentaires et maternelles pour la rentrée 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
Vu la délibération du 20 mars 2013 approuvant l'organisation de la réforme des rythmes scolaires qui a été mise en place à la rentrée 2013, dans les écoles du regroupement pédagogique intercommunal.

Vu la délibération du 3 juin 2015 relative à l'approbation d'un Projet Educatif Territorial élaboré par les trois communes de Val-des-Prés, Névache et Monétier les Bains.

Vu le décret n° 2016-1049 du 1^{er} août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser l'organisation du temps scolaire dans un souci de cohérence et de mutualisation des besoins avec les communes de Névache et Monétier les Bains,

Considérant que la proposition de cette organisation, deux journées courtes, deux journées longues a été validée en conseil d'école le 8 décembre 2016,

- approuve les horaires d'entrées et de sorties des écoles du regroupement pédagogique intercommunal pour la rentrée 2017 comme joint en annexe,
- autorise le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des services de l'Éducation Nationale.

Horaires année scolaire 2017-2018 pour le RPI Les Alberts / VDP

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
8H30-11H30	Enseignement = 3h				
11H30-13H15	Pause méridienne = 1h45			Pause méridienne = 1h45	
13H15-14H45	NAP =1h30	Enseignement = 1h30		NAP =1h30	Enseignement = 1h30
14H45-16H15	Enseignement = 1h30			Enseignement = 1h30	
16H15-18H	Garderie = 1h45			Garderie = 1h45	

Acquisition de la parcelle B 1161

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition de la parcelle B 1161 de 13 m², appartenant à madame OURNAC née MALLINIER Simone, au prix de un euro, pour l'élargissement et l'aménagement de la voirie (emplacement réservé n° 6 au Plan d'Occupation des Sols),
- autorise le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune,
- dit que cette bande sera annexée au domaine public de la commune.

Convention avec le CAUE pour la requalification des entrées de villages

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la demande d'une mission au CAUE pour la valorisation des entrées de villages au niveau de La Vachette, pour un montant de 2.275 € ;
- autorise le Maire à signer une convention avec le CAUE.

Val-des-Prés, le 1^{er} mars 2017
Le Maire, Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/02/001)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Février 2017Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET
M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de fonds de concours à la Communauté de Communes du Briançonnais

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales,
VU la circulaire NOR/LBL/B/O4/10075C du 15/09/2004, portant mise en œuvre de la loi n° 2004-809

VU les articles L.5214-16, L. 5215-26 et L. 5216-5 du CGCT,

Considérant qu'afin de financer un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et ses communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés,

Considérant la volonté manifestée par la communauté de communes du Briançonnais de participer au financement, tant en investissement qu'en fonctionnement, d'équipements à caractère communal, mais dont la réalisation ou le fonctionnement ont un impact à l'échelle du Briançonnais,

Considérant que le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de solliciter auprès de la communauté de communes du Briançonnais l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt communautaire de 1.570 €
- précise que ce fonds de concours a vocation à participer au financement de l'installation d'un terrain de sports à destination notamment des enfants et des adolescents dans le but de favoriser la cohésion sociale,
- arrête le plan de financement suivant :

➤ coût H.T de l'opération :	42.900,00 €
➤ subvention Conseil Régional :	15.000,00 €
➤ subvention Conseil Départemental :	6.435,00 €
➤ réserve parlementaire de M. le député :	3.339,00 €
➤ fonds de concours de la CCB :	1.570,00 €
➤ autofinancement de la commune :	16.556,00 €
- autorise les écritures comptables nécessaires à l'enregistrement de ce fonds de concours,
- indique qu'il sera fait état dans tout support de présentation des opérations décrites ci-avant, de la participation financière de la communauté de communes du Briançonnais et de son montant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170222-2017_02_002-DE
Reçu le 24/02/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/02/002)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**
Séance du 22 Février 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la restauration de la chapelle PRAT à La Vachette

Monsieur le Maire rappelle que la chapelle PRAT à La Vachette a été acquise pour l'euro symbolique dans l'objectif de la restaurer pour conserver le petit patrimoine rural. Sa remise en état nécessite l'intervention d'un maçon et d'un charpentier. Le montant des travaux est estimé à 14.137,20 € HT par le premier et à 7.478,00 € HT par le second, soit 21.615,20 € au total.

Le Maire propose de solliciter des aides auprès du Conseil Régional et de la Fondation du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les travaux de restauration de la chapelle PRAT à La Vachette pour un montant de 21.615,00 € HT,
- sollicite une subvention la plus élevée possible du Conseil Régional,
- sollicite le soutien de la Fondation du Crédit Agricole,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 21.615,00 €
 - subvention du Conseil Régional 50% : 10.807,50 €
 - participation de la Fondation du Crédit Agricole : 6.484,50 €
 - autofinancement de la commune 20% : 4.323,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170222-2017_02_003-DE
Regu le 24/02/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/02/003)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**
Séance du 22 Février 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demandes de subventions pour la restauration d'œuvres d'art

Monsieur le Maire expose qu'il conviendrait de restaurer un tableau dans l'église Saint Claude intitulé La Vierge à l'enfant ainsi qu'une estampe dans l'église de l'Annonciation intitulée Flagellation, pour leur intérêt patrimonial. Le Maire présente les devis pour un montant de 3.051,00 € H.T. et propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la DRAC et du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la restauration du tableau intitulé La Vierge à l'enfant dans l'église Saint Claude et de l'estampe intitulée Flagellation dans l'église de l'Annonciation, pour un montant de 3.051,00 € HT
- retient le devis de Mme Séverine PADIOLLEAU pour un montant de 2.280€ HT pour le tableau La Vierge à l'enfant, et le devis de Mme Claire LETANG pour un montant de 1.091,00 € HT pour l'estampe Flagellation
- sollicite de la DRAC et du Conseil Départemental les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. des travaux : 3.051,00 €
 - subvention de la DRAC 40% : 1.220,00 €
 - subvention du Conseil Départemental 40% : 1.220,00 €
 - autofinancement de la commune 20% : 611,00 €
- sollicite l'autorisation de commander les travaux avant de recevoir les arrêtés d'attribution des aides, sans perdre le bénéfice de celles-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/02/004)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Février 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention pour la réalisation d'une étude technique dans le cadre des travaux de sécurisation du torrent de la Ruine

Monsieur le Maire rappelle l'état d'avancement du projet. Il expose que pour prendre en compte la sécurisation du torrent de la Ruine sur toute la longueur, en amont et en aval de la route départementale, il convient d'étudier le franchissement de la route. Pour cette mission, le RTM doit réaliser une étude technique dont le montant s'élève à 4.500 € H.T. Le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional une subvention la plus élevée possible pour réaliser une étude technique avec franchissement par un pont du torrent de la Ruine, d'un montant de 4.500,00 € H.T. dans le cadre des travaux de sécurisation du torrent de la Ruine,
- arrête le plan de financement prévisionnel suivant :
 - coût H.T. de l'opération : 4.500,00 €
 - subvention du Conseil Régional 50% :2.250,00 €
 - autofinancement de la commune 50% :2.250,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



REPUBLICQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/02/005)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Février 2017**Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Demande de subvention pour la réalisation d'une étude de définition pour l'aménagement du centre ELAN

Monsieur le Maire rappelle qu'une première phase de l'étude pour l'aménagement du centre ELAN a été réalisée. Pour la poursuite des phases B et C s'élevant à 8.600 € H.T., monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 50% auprès du Conseil Régional.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- sollicite du Conseil Régional une aide la plus élevée possible pour la réalisation des phases B et C de l'étude de définition pour l'aménagement du centre ELAN,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût H.T. de l'étude : 8.600,00 €
 - subvention de la Région 50% : 4.300,00 €
 - autofinancement de la commune 50% : 4.300,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES**
Séance du 22 Février 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Arrêt du projet de Plan Local d'urbanisme

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet de Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et présente le projet de Plan Local d'Urbanisme et la concertation qui a été menée tout au long de la procédure.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération en date du 25 septembre 2014 relative à la prescription de révision du Plan d'Occupation des Sols ;

Vu la délibération en date du 30 septembre 2015 relative à la révision générale du Plan d'Occupation des Sols et à l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme qui précise certains objectifs poursuivis ;

Vu la délibération expresse du 9 mars 2016 relative au passage sous nouveau code de l'urbanisme en application de l'article 12 du décret n° 2015-1783 du 28 décembre 2015 ;

Considérant qu'un débat a eu lieu le 4 mai 2016 au sein du Conseil Municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu le projet de plan local d'urbanisme et notamment le projet d'aménagement et de développement durable, le rapport de présentation, les orientations d'aménagement et de programmation, les documents graphiques, le règlement et les annexes ;

Vu la phase de concertation menée en Mairie du 26 septembre 2014 au 22 février 2017 ;

Considérant que le projet de plan local d'urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées à son élaboration, aux communes limitrophes, aux EPCI directement intéressés, aux associations de protection de l'environnement et d'usagers qui en ont fait la demande ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (7 voix pour : MM. ASCHETTINO Thomas, BOUCHIE Thierry, PANCALDI René, PRAT Emmanuel, REYMOND Jean-Michel, VACHET Bernard pour lui-même et pour M. DOLCI Aldo ; 2 voix contre : MM. AIMARD Thierry, ROMAN Emile, 4 abstentions : MM. CLERC André pour lui-même et pour M.GONON Gilbert, ROMAN Franck, Mme VACHET Anaïs)

- tire le bilan suivant de la concertation : Les modalités de la concertation définies par la délibération de prescription de la révision générale du POS ont été mises en œuvre au cours de la démarche conformément aux principes de la délibération du 25 septembre 2014. Les différentes remarques et questions soulevées ont été posées lors des différentes commissions de travail.
Cette concertation a permis aux habitants d'interpeller les élus et le bureau d'études sur le projet et ainsi de mieux se l'approprier. Il en ressort un bilan de la concertation positif.
Le bilan de la concertation est annexé à la présente délibération.
- arrête le projet de Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Val-des-Prés tel qu'il est annexé à la présente.
- précise que le projet de Plan Local d'Urbanisme sera communiqué pour avis :
 - à l'ensemble des personnes publiques associées à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
 - aux communes limitrophes et aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
 - au centre régional de la propriété forestière ;
 - à l'institut national des appellations d'origine ;
 - aux présidents d'associations agréées qui en feront la demande.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170222-2017_02_007-DE
Reçu le 09/03/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/02/007)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Février 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Modification des horaires d'entrées et de sorties des écoles élémentaires et maternelles pour la rentrée 2017

Vu la délibération du 20 mars 2013 approuvant l'organisation de la réforme des rythmes scolaires qui a été mise en place à la rentrée 2013, dans les écoles du regroupement pédagogique intercommunal.

Vu la délibération du 3 juin 2015 relative à l'approbation d'un Projet Educatif Territorial élaboré par les trois communes de Val-des-Prés, Névache et Monétier les Bains.

Vu le décret n° 2016-1049 du 1^{er} août 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser l'organisation du temps scolaire dans un souci de cohérence et de mutualisation des besoins avec les communes de Névache et Monétier les Bains,

Considérant que la proposition de cette organisation, deux journées courtes, deux journées longues a été validée en conseil d'école le 8 décembre 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les horaires d'entrées et de sorties des écoles du regroupement pédagogique intercommunal pour la rentrée 2017 comme joint en annexe,
- autorise le Maire à soumettre ces modifications à l'approbation de la Direction Académique des services de l'Education Nationale.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170222-2017_02_007-DE
Reçu le 09/03/2017HORAIRES PREVISIONNELS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018
RPI VAL-DES-PRES/MONTGENEVRE-LES ALBERTS

	Lundi, jeudi		Mercredi		Mardi, vendredi	
	Les Alberts	VDP	Les Alberts	VDP	Les Alberts	VDP
Accueil enseignants	8h10-8h20	8h20-8h30	8h10-8h20	8h20-8h30	8h10-8h20	8h20-8h30
Enseignement	8h20-11h20	8h30-11h30	8h20-11h20	8h30-11h30	8h20-11h20	8h30-11h30
Pause méridienne	11h20-13h15	11h30-13h15			11h20-13h15	11h30-13h15
NAP	13h15-14h45	13h15-14h45				
Accueil enseignants	14h35-14h45	14h35-14h45			13h15-16h05	13h15-16h15
Enseignement	14h45-16h05	14h45-16h15				
Garderie	16h15-18h	16h15-18h			16h15-18h	16h15-18h

RECAPITULATIF DES HEURES HEBDOMADAIRES D'ENSEIGNEMENT

	lundi	jeudi	mercredi	mardi	vendredi
Matin	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h
Après-midi	1 h 30 mn	1 h 30 mn		3 h	3 h
Journée	4 h 30 mn	4 h 30 mn	3 h	6 h	6 h
TOTAL SEMAINE	24 h				

RECAPITULATIF DES HEURES HEBDOMADAIRES
POUR LES NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

	lundi	jeudi
Après-midi	1 h 30 mn	1 h 30 mn
TOTAL SEMAINE	3 h	

REGLES DE L'EDUCATION NATIONALE

- * Journée d'enseignement de 5 h 30 maximum
- * 24 h d'enseignement obligatoire par semaine
- * Durée de la pause méridienne égale ou supérieure à 1 h 30
- * Durée des NAP de 3 h par semaine

AR PREFECTURE

005-210501748-20170222-2017_02_008-DE
Reçu le 24/02/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/02/008)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Février 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Acquisition de la parcelle B 1161

Monsieur le Maire rappelle que la parcelle B 1161 de 13 m² est touchée par l'emplacement réservé n° 6 prévu au Plan d'Occupation des Sols pour l'élargissement et l'aménagement de la voirie du Chemin des Noisettes. Il informe le Conseil Municipal que madame OURNAC propriétaire est disposée à céder sa parcelle à la commune pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve l'acquisition de la parcelle B 1161 de 13 m², appartenant à madame OURNAC née MALLINIER Simone, au prix de un euro, pour l'élargissement et l'aménagement de la voirie (emplacement réservé n° 6 au Plan d'Occupation des Sols),
- autorise le Maire à signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- précise que tous les frais relatifs à l'opération seront à la charge de la commune,
- dit que cette bande sera annexée au domaine public de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND



AR PREFECTURE

005-210501748-20170222-2017_02_009-DE
Reçu le 24/02/2017

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

(Délibération n° 2017/02/009)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 22 Février 2017

Nombre de Conseillers :

en exercice : 13

présents : 11

votants : 13

Date de la convocation :

16 Février 2017

Date d'affichage :

16 Février 2017

L'an deux mil dix-sept et le vingt-deux février à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REYMOND, Maire.

Présents : Mme Anaïs VACHET, MM. Thomas ASCHETTINO, Thierry AIMARD, Thierry BOUCHIE, André CLERC, René PANCALDI, Emmanuel PRAT, Jean-Michel REYMOND, Emile ROMAN, Franck ROMAN, Bernard VACHET

Procurations : M. Aldo DOLCI à M. Bernard VACHET

M. Gilbert GONON à M. André CLERC

Secrétaire : Mme Anaïs VACHET est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec le CAUE pour la requalification des entrées de villages

Monsieur le Maire expose la nécessité de valoriser les entrées de villages, qui constituent plus largement les entrées dans la vallée de la Clarée. Il propose de s'attacher les conseils du CAUE qui peut apporter son expertise en matière d'architecture paysagère et d'urbanisme. La participation forfaitaire de la commune pour les frais exceptionnels occasionnés par l'opération s'élèverait à 2.275 €, le CAUE prendrait en charge le reste des frais du fait de sa vocation d'intérêt public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la demande d'une mission au CAUE pour la valorisation des entrées de villages au niveau de La Vachette, pour un montant de 2.275 € ;
- autorise le Maire à signer une convention avec le CAUE.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Michel REYMOND

